

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/11/2018

Dossier complet le :

13/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-7420

1. Intitulé du projet

PROJET DE BOISEMENT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MARES

Prénom BERNARD

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL MARES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD MARES

RCS / SIRET

3 8 2 4 0 3 7 3 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 C	1er BOISEMENT EN TERRE AGRICOLE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN BOISEMENT COMPENSATEUR..
GROUPE PIERRE ET VACANCES -

Boisement en terre agricole sur une superficie de 4ha 75a 90 ca

4.2 Objectifs du projet

PLANTATION SUR TERRE AGRICOLE DE PIN LARICIO ET ACACIA

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

TRAVAUX

LABOUR DE L ENSEMBLE ET PLANTATION PAR UNE ENTREPRISE.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ECLAIRCISSEMENT SUIVANT LA CROISSANCE DE LA VEGETATION...
ENTRETIEN REGULIER..

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AUTORISATION DE PLANTATION
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS..

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
VOIR PLAN 4ha75ca90	ILOT 1: 3HA56 PIN ILOT 2: 1ha10 acacia

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

PERRIN 47170 REAUP-LISSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 14 ' 15 " E Lat. 44 ° 04 ' 36 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Voir arrêté N° 2018-023 joint..
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site Inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La plantation se situe a 70 m de la limite Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	EVOLUTION DE LA BIODIVERSITE VERS UNE FAUNE ET FLORE D UN MILIEU BOISE..
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce Inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Suite au départ a la retraite de mon frère qui était locataire des parcelles donc qu'il avait mis en jachère depuis très longtemps Ces terres sont très peu fertile pour l'agriculture Ces terres ont la particularité d'être enclavées dans un ensemble boisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	PLUS D ACTIVITE AGRICOLE SUITE AU DEPART A LA RETRAITE DE MR LAZARTIGUES GUY

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite a des analyses de terre qui ont été faite par le CRPF ,le résultat est que ces parcelles n ont pas de valeur pour l exploitation agricole .. Sol planosoliques a gley et sol podzolisées

Pas d irrigation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles étant enclavées par un ensemble boisé existant, il est préférable de faire une plantation..
Ces sols très peu fertiles pour l agriculture sont composés d horizon superficiel a base de gley..

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

lot 1; constitué des parcelles cadastrales section AE N° 169.171.168.167.419.417.411.413.415.158. Superficie environ 3HA56
lot 2; constituée des parcelles cadastrales section AH N° 207.208.209.210 .Superficie environ 1HA10

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

REAUP-LISSE

le,

10/11/2018

Signature

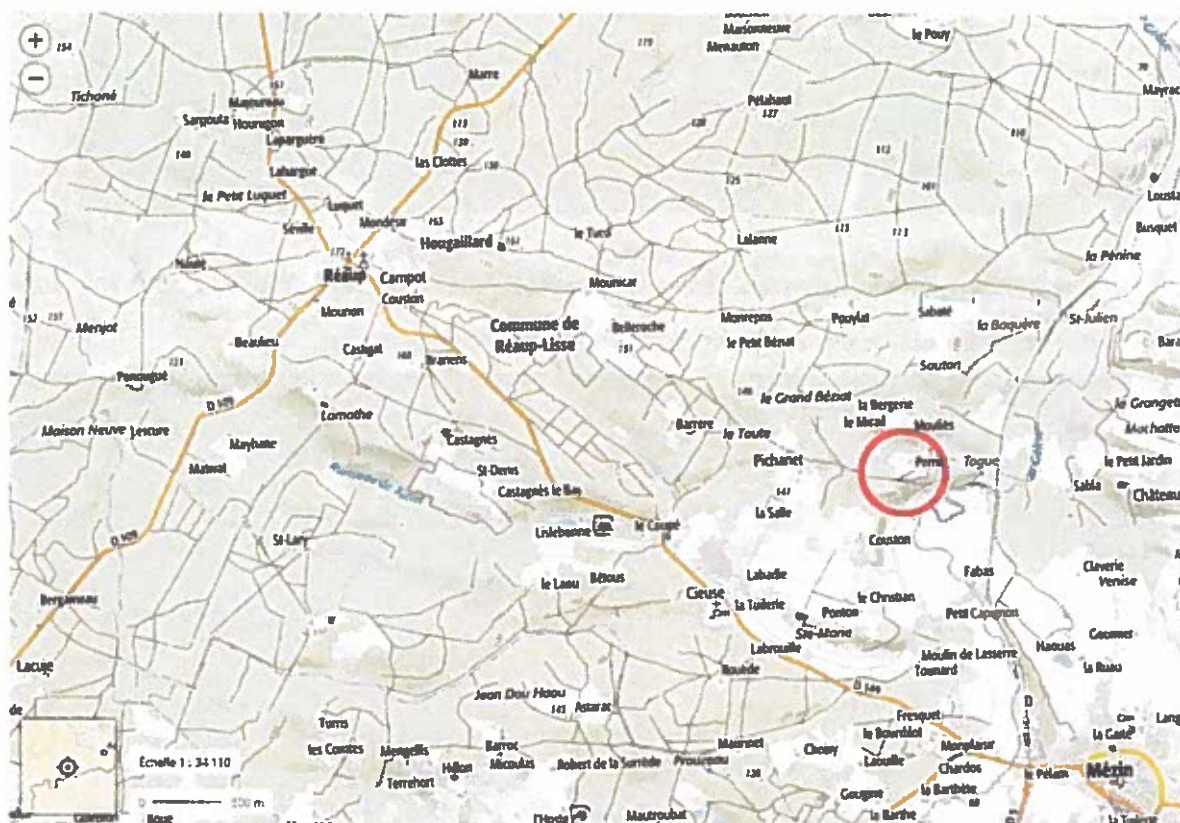


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ÉVALUATION DU POTENTIEL AGRONOMIQUE DES PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE REAUP-LISSE AU LIEU-DIT « PERRIN »

1. Localisation des parcelles

Les parcelles faisant l'objet du diagnostic sont localisées au lieu-dit Perrin au sud-est du bourg de Réaup.



Les parcelles se répartissent en 3 îlots parcellaires :

- **îlot 1** : constitué des parcelles cadastrales section AE n°169, 171, 168, 167, 419, 417, 411, 413, 415 et 158 pour une superficie d'environ 3,56 ha



- **îlot 2** : constitué des parcelles cadastrales section AH n° 207, 208, 209, 210 pour une superficie à boisier d'environ 1,10 ha
- ~~îlot 3~~ : ~~constitué de la parcelle AH 204 pour une surface de 0,7 ha~~



Les trois îlots ont fait l'objet d'une déclaration PAC jusqu'en 2014, année de départ à la retraite de l'exploitant M. LAZARTIGUES Guy. Aujourd'hui le foncier appartient à son frère non agriculteur, M. LAZARTIGUES Yves.

Ils sont accessibles via une route communale reliée au sud à la RD149 (liaison Réaup-Mézin).

Ces derniers ont également les particularités d'être enclavés dans un ensemble boisé et d'être privés de tout accès à l'irrigation (absence de réseau et de réserve nécessaire et suffisante).

Le faible intérêt agricole représenté par ces parcelles s'est traduit par l'absence de culture, ces superficies ayant été déclarées en gel au titre de la PAC jusqu'en 2014.

Du point de vue, du profil altimétrique les trois ensembles présentent une pente régulière comme en témoigne l'extrait IGN ci-après à travers les courbes de niveau.



2. Intérêt agronomique

Les 3 îlots présentent des sols de planosoliques à gley et sols podzolisés, sur sables de la bordure du plateau landais (source : Référentiel Régional des sols de la région Aquitaine – Bordeaux Sciences Agro).

Ces sols, très peu fertiles pour l'agriculture, sont composés d'un horizon superficiel à base de gley s'engorgeant pendant l'hiver rendant très difficile la production de culture d'hiver.

De plus, ils ne possèdent qu'une faible réserve en eau du sol du fait de horizon profonds sableux ce qui ne permet pas la production de cultures d'été sans irrigation.

La taille, la topographie et l'isolement des îlots rendent à ce jour économiquement non viable tout investissement d'aménagement de ces parcelles (drainage, irrigation...).

3. Conclusion

Les parcelles, objets de la demande de boisement, sont donc pénalisées par la nature de sol et l'absence de système d'irrigation.

De plus, le souhait du propriétaire étant de revaloriser ce foncier, l'opportunité « boisement » semble être la plus propice.





Plot. ①



Plot. ①



Plot. ②











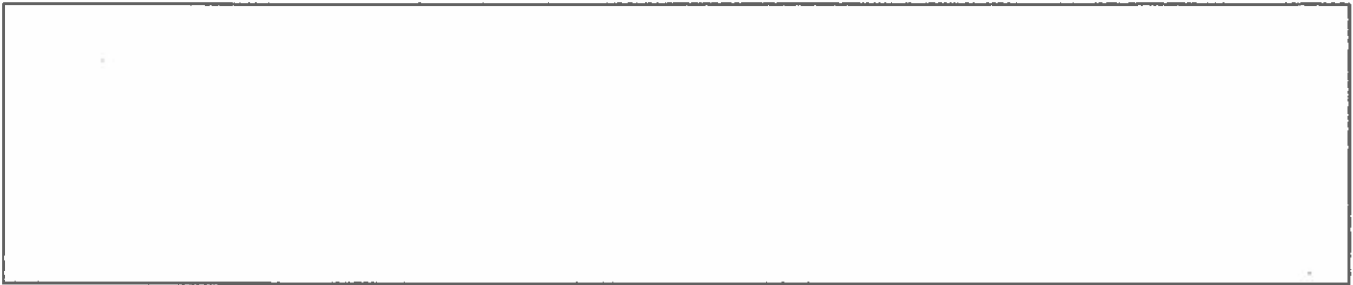


Plantation perrin



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 14' 15" E
Latitude : 44° 04' 36" N



ES PUBLIQUES
TS FONCIER
EDEX 9
: 05 53 69 19 62
finances.gouv.fr

dastre

016

de constatation :

ts foncier de :
de Gestion Cadastrale
ices Publiques
ive Lacuée
GEN
53 69 19 19
69 19 62
p.finances.gouv.fr

